

D.2016.05.25 4.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 MAI 2016

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.10 – LINEO 3 PLAISANCE / TOURNEFEUILLE / TOULOUSE : Marché L3 2015 12696 M : Reconnaissance de réseaux existants à conclure avec le groupement d'entreprises GENIMAP – SCAM TP -.METGE
– Autorisation de signer le marché

L'an deux mille seize, le vingt cinq mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M.Grass)	
GRASS Francis	X	X (M.Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M.Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LEREY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M.Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO Axe Bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse,
- Par délibération D.2015.03.25.4.2 du 25 mars 2015, décidait d'engager la procédure de concertation publique pour la réalisation du LINEO Axe Bus Plaisance – Tournefeuille – Toulouse et en approuvait les modalités,
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SMAT et en autorisait la signature,
- Par délibération D.2015.09.16.2.1 du 16 septembre 2015, approuvait le bilan de la concertation de l'opération LINEO 3 Plaisance – Tournefeuille - Toulouse,
- Par délibération D.2015.10.14.8.1 du 14 octobre 2015, autorisait le SMTC à signer avec le Groupement ARCADIS/URBANICA/BETEM MIDI PYRENEES le marché de maîtrise d'œuvre n° M2015-014 pour la conception et la réalisation du LINEO – Axe bus Plaisance – Tournefeuille - Toulouse.

Le présent marché porte sur une mission de reconnaissance de réseaux enterrés existants nécessaires aux études de conception des aménagements du LINEO 3 Plaisance – Tournefeuille – Toulouse.

Les prestations concernent :

- la reconnaissance des réseaux existants,
- la détection et le géoréférencement des réseaux existants,
- l'hydrocurage de réseaux d'assainissement, les tests d'étanchéité de ces réseaux et les inspections télévisées,
- la réalisation de divers autres travaux éventuels en relation avec ces reconnaissances.

Il s'agit d'un marché à bon de commande d'une durée de 30 mois dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 70 000 € HT et 300 000 € HT.

La procédure retenue est la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 160,161 et 169 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 12 février 2016 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 25 mars 2016 avant 12h00.

5 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. TECNISOL - RESOLOGY
2. GENIMAP – SCAM TP - METGE
3. SOBECA – ABSYS
4. ADRE
5. SOMPAYRAC – CIANFERANI – PRIEU

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160602-20160525-4-10D- DE Date de télétransmission : 02/06/2016 Date de réception préfecture : 02/06/2016

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 3 mai 2016, agréé les 4 candidatures suivantes :

- TECNISOL – RESOLOGY
- GENIMAP – SCAM TP – METGE
- ADRE
- SOMPAYRAC – CIANFERANI – PRIEU

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 3 mai 2016, attribué le marché au groupement d'entreprises GENIMAP – SCAM TP - METGE pour un montant minimum de 70 000 € HT et un montant maximum de 300 000 € HT, le Détail estimatif remis s'élevant à 123 585,00 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° L3 2015 12696 M avec le groupement d'entreprises GENIMAP – SCAM TP - METGE pour un montant maximum de 300 000 € HT.

* *
* *

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

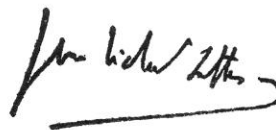
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement d'entreprises GENIMAP – SCAM TP - METGE, le marché L3 2015 12696 M concernant les prestations de reconnaissance des réseaux dans le cadre de l'opération LINEO 3 pour un montant maximum de 300 000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES